



UN ACCOMPAGNEMENT DES ARTISANS DE PROXIMITÉ

Chers partenaires,

Créée en 1993, la CNATP est le fruit de la volonté d'artisans souhaitant une structure composée de responsables chefs d'entreprises artisanales, et de ce fait aptes à les représenter et à défendre leurs spécificités.

24 ans après, elle maille de plus en plus fortement le territoire : 1800 chefs d'entreprise de l'Artisanat des Travaux publics et du Paysage nous font confiance. Nos structures de proximité les accompagnent au quotidien sur tous les thèmes qui les concernent.

La proximité des artisans avec les clients est une évidence. Celle avec leurs fournisseurs l'est tout autant... La CNATP souhaite faciliter les échanges entre tous les interlocuteurs du secteur, dans l'intérêt de chacun.

Grâce aux actions que nous mettons en place, et demain avec vous, les entreprises du TP et du Paysage développeront toujours plus leur activité.

Françoise Despret
Présidente



LES TRAVAUX PUBLICS ET LE PAYSAGE EN CHIFFRES

On compte en France **67 200 entreprises de Travaux Publics et de Paysage**. 95% de ces entreprises sont artisanales :

- Travaux Publics : 37 500 entreprises, dont 94% ont moins de 20 salariés.
- Paysagistes : 29 700 entreprises, dont 98% ont moins de 20 salariés.

Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. Les artisans des Travaux Publics et du Paysage sont particulièrement présents sur les marchés privés (particuliers, collectif privé) et publics. Présentes sur la création, comme l'entretien, ces professions font partie de l'ensemble cohérent que constitue le monde du BTP et des espaces verts.

Les entreprises de TP exercent les activités de :

- Terrassement,
- Voirie,
- Chaussées, parkings, sols sportifs,
- Réseaux d'eau potable, d'assainissement,
- Réseaux électriques, de télécommunications,
- Forage, sondage,
- Démolition,
- Travaux souterrains, fluviaux et maritimes,
- Ouvrages d'art...

Les entreprises du Paysage exercent les activités de :

- Création et entretien de jardins,
- Plantation, reboisement,
- Élagage, abattage,
- Réalisation d'espaces verts, de sols sportifs,
- Arrosages automatiques, bassins, fontaines,
- Débroussaillage, fauchage,
- Maçonnerie paysagère et décorative,
- Clôtures, portails,
- Automatismes, éclairage ...



UNE ORGANISATION AU SERVICE DES ARTISANS

La **Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics et du Paysage (CNATP)** est une organisation professionnelle. Administrée par des dirigeants d'entreprises élus, elle forme un réseau de proximité qui a **pour objet de défendre, promouvoir, représenter et accompagner les artisans des Travaux Publics et du Paysage**.



UN RÉSEAU RECONNU

- Par son audience, la CNATP est représentative dans ses 2 branches Travaux Publics et Paysage.
- L'Union des Entreprises de Proximité (U2P), organisation interprofessionnelle de l'artisanat, dont la CNATP est membre, est la première organisation patronale de France en nombre d'entreprises.
- Cette reconnaissance contribue à mieux valoriser les spécificités de nos entreprises auprès des pouvoirs publics.



LES 3 SERVICES DE LA CNATP

Après de chaque CNATP départementale, vous pouvez trouver un ensemble de services utiles au bon fonctionnement de votre entreprise.

- **Service juridique** : droit du travail, protection sociale, prévention des impayés, fiscalité...
- **Service technique** : réglementations, relations fournisseurs, formation continue, environnement, déchets...
- **Vie de l'entreprise** : gestion, organisation, nouveaux marchés, groupements d'achats, coopératives...



DES OUTILS POUR LES ARTISANS

- La coopérative de services à la personne.
- La coopérative de TP.
- La charte de qualité pour l'assainissement non collectif.
- Accompagnement à la mise en place du **Certiphyto**.
- L'accessibilité des espaces extérieurs (**label Handibat**).



CNATP infos : LA REVUE DES ENTREPRISES ARTISANALES DE TP ET DE PAYSAGE

CNATP *infos*, magazine bimestriel, est une source d'information privilégié pour les adhérents de la CNATP.

Les principales rubriques concernent : les marchés, les chantiers, la vie de l'entreprise, un zoom matériels...

Quelques sujets abordés dans le CNATP *infos* en 2017 : le virage « vert » des bétons, les murs végétaux, les coopératives de services à la personne, l'assainissement non-collectif, la mise en sécurité des piscines, la rémunération des apprentis, le compte pénibilité, les matériels qui allègent le travail des paysagistes...

CNATP *infos* est également destiné aux principaux acteurs du secteur, qu'ils soient institutionnels, industriels de la profession, ou aux entreprises non adhérentes.

CNATP *infos* est le support privilégié pour les prestataires, fournisseurs et partenaires qui souhaitent approcher efficacement les chefs d'entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage.

CHAMBRE NATIONALE DE L'ARTISANAT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES PAYSAGISTES

2 bis rue Béranger - 75003 Paris - Tél. : 01.53.60.51.70 - Fax : 01.53.60.51.71 - cnatp@cnatp.org - www.cnatp.org